

Les rémunérations d'Alexandre Bompard chez FNAC Darty sont largement dues à l'évolution des cours de Bourse, eux même liés aux résultats, eux même dus à la baisse des effectifs de FNAC.

Les medias se sont inquiétés comme certains syndicats de rémunérations ahurissantes, à juste titre. Ces rémunérations sont certes particulièrement généreuses mais elles ne sont pas nécessairement atypiques. A. Bompard a été payé en numéraire tandis que beaucoup de bonus sont payés en actions avec des conditions de conservation et le gain final des dirigeants est le plus souvent méconnu.

Quoiqu'il en soit, l'avenir dira peut-être pour peu que FNAC Darty reste cotée en Bourse, si la hausse du cours était solide ou si elle reflétait une stratégie court termiste, que caractérisent bien souvent les rémunérations patronales versées en numéraires.

Le journal Libération signalait en avril 2017, qu'Alexandre Bompard, chez FNAC Darty s'était vu attribuer pour 2016 une rémunération que le journal estimait en hausse de 21 %.  
" Pour le PDG de Fnac-Darty, (en 2016) c'est à nouveau le jackpot. Après avoir gagné 11,5 millions d'euros en 2015, une somme qui avait déclenché une polémique à l'époque, Alexandre Bompard a fait encore mieux en 2016. D'après le document de référence de la société, épluché par *Libération*, le chouchou de l'establishment français, 44 ans, a reçu l'an dernier une rémunération totale de 13,9 millions d'euros. "

"Lorsqu'on scrute en détail les comptes de l'enseigne de produits culturels, on découvre que Bompard bénéficie depuis plusieurs années de juteux plans d'actions gratuites." notait aussi le magazine capital en juin dernier, alors qu'on apprenait la nomination de Bompard chez Carrefour. "Grâce à la flambée du cours de Bourse de la Fnac, ceux-ci lui ont rapporté une petite fortune. Près de 12 millions rien que l'an dernier !" remarquait le magazine "... 29.000 actions gratuites lui ont été encore attribuées lors du dernier exercice. A une condition toutefois, qu'il soit encore à la tête de Fnac-Darty septembre 2018. Au cours actuel, il y en a quand même pour près de 2 millions d'euros...".

Nous avons listé ci-dessous les attributions de bonus pluriannuels d'Alexandre Bompard chez FNAC au cours des quatre dernières années et le sort qui leur a été réservé par le conseil d'administration. En rouge ce qui a été payé en 2017.

### **2013 :**

Attribution de 67160 options de performance à l'échéance du 31 mars 2015 (le gain est équivalent à la plus-value entre le cours de bourse à l'échéance et le cours de référence de 20,28 € au 22/10/13).  
**PAYE 2 390 896 euros** (hors charges patronales) au mois d'avril 2015.

Attribution de 79 959 options de performance à l'échéance du 31 mars 2016 - cours d'attribution 20,28 € -**PAYE**

**Attribution de 115 495 options à l'échéance du 31 mars 2017 - cours d'attribution 20,28 € - **PAYE 5,46 M €****

Attribution de 197 925 unités de valeur (attribué si un cours cible non communiqué est atteint) dont le versement en numéraire sera mis en œuvre

- pour deux tiers en octobre 2015 - cours à la date d'attribution 18,19 €, Payé
- pour un tiers en juillet 2016 sous condition de présence à chacune de ces échéances. Cours 18,19 € Payé

### **2014 :**

Attribution de 82 738 options de performance à l'échéance 30 septembre 2016 - cours d'attribution 23,60 € **PAYé**

Attribution de 72 628 options de performance à un cours d'attribution en février 2014 de 23,60 € à l'échéance du 30 septembre **2017** - OK du conseil pour payer. Calcul sur la base de 79,80 €. Nombre d'options réduites pro rata temporis de sa présence de 2017 soit 68 476 options soit 3,848 M€

Attribution de 58 051 unités de valeur .

- La première échéance correspondant aux deux tiers de cette rémunération est arrivée à maturité en février 2016 **Payé 2,14 millions euros**
- le dernier tiers est arrivé à maturité en février 2017. Cours d'attribution 23,60 € **Payé 1,07 million €**

#### **2015 :**

Attribution de 35 415 options de performance à l'échéance du 30 septembre 2017 attribué en février 2015 avec un cours de 44,10 €. Ok du conseil 1,1 M€ base 79,80 € pour 32 610 options après réduction au pro rata de la présence effective = 1,09 M€

Attribution de 30 567 options de performance à l'échéance du 30 septembre 2018. Cours 44,10 € **CADUC**

Attribution de 21 746 options de performance débouclées en numéraire dont le versement en numéraire devait être mis en œuvre en avril 2017 sous condition de présence et de performance. Cours 44,10 € pour un cours en avril de 65 € soit Payé 454 500€

#### **2016 :**

4 avril 2016 : Attribution de 28 996 actions gratuites débouclées en numéraire ( mais devant être réinvesties pour 2 ans en actions FNAC), subordonnée à une condition de performance calculée en juin 2018. La moyenne des 20 cours de clôture de bourse de l'action Groupe Fnac précédant le 17 juin 2018 devra être supérieure ou égale à un cours prédéfini (50,86 €). L'acquisition est soumise par ailleurs à une condition de présence au 16 juin 2018 et le versement en septembre 2018 sous condition de présence et de performance. **CADUC**

En 2015 et 2016, Alexandre Bompard a décidé de réinvestir en actions Groupe Fnac l'intégralité des montants de rémunération variable pluriannuelle qui lui ont été versés en 2016, nets de tous impôts et taxes. Les actions ainsi acquises seront détenues au nominatif pendant au moins deux ans. Ainsi Alexandre Bompard détenait 169 643 actions Fnac Darty fin 2016 ( soit un montant estimé à 12 millions € en septembre 2017).